

COMMUNE
DE
CHARETTE
38390

Séance du 10 mars 2026

L'an deux mil vingt-six et le dix du mois de mars à dix-neuf heures, le conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Francis SURNON, Maire.

Nombre de CONSEILLERS :

- en exercice : 11
- Présents : 11
- VOTANTS : 11

Présents : CLEYET Pascale, PUYPE Serge, DUSSURGET Michel, FRANCOZ-GESLAND Christine, SCHOUVER Joël, CROZAT Charles, NOYER Christian, CALABRIN Michel, VIGOUROUX Yann, VEGNANT Karine

Date de :

- La convocation : 27/02/2026
- l'affichage : 27/02/2026

Secrétaire de séance : Pascale CLEYET

Objet : Demande de soutien financier au Conseil Général pour la réalisation des actions 2026 sur l'Espace Sensible Naturel des mares de Craquenot

M. le Maire rappelle la délibération de 2002 adressée au Conseil départemental de l'Isère pour l'inscription du site des mares de Craquenot au réseau E.N.S et la signature de la convention d'intégration du site en 2003.

M. le Maire donne lecture du projet de travaux sur l'Espace Naturel Sensible et les pièces du dossier, conformément au plan de gestion de l'ENS 2024-2033 :

Opération TE 1 Entretien des berges des mares	600,00 €
Opération TE 5 Entretien des prairies par broyage avec export	1 000,00 €
Opération TE 7 Entretien du sentier de découverte	375,00 €
Opération P14 Organiser des Sorties grand public	300,00 €
Opération P15 Mettre à jour l'outil pédagogique « mares »	4 000,00 €
Opération SE2 Suivi de la qualité des sédiments	2 000,00 €
Opération SE3 Suivre les populations d'odonates	2 500,00 €
Opération SE9 Réguler les espèces exotiques envahissantes	375,00 €
Sur l'ENS	
total HT	11 150,00 €

Après délibération, le Conseil municipal :

✓ sollicite une subvention du Conseil départemental pour la réalisation de travaux sur l'Espace Naturel Sensible des mares de Craquenot tel que précisé sur les documents joints :

- descriptif des travaux
- devis détaillé du prestataire
- planning de réalisation
- plan de financement

✓ charge M. le Maire de transmettre au Conseil départemental l'ensemble des pièces nécessaires à l'instruction du dossier.

✓ demande au Conseil départemental le démarrage des travaux de manière anticipée.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Pour copie conforme,

La secrétaire de séance,

Pascale CLEYET

Le Maire,

Francis SURNON

